



De l'Asile de Bron au Centre Hospitalier, du
temps de l'internement au temps du soin :
brève histoire du Centre Hospitalier Le Vinatier.



De la fin du XVIII^{ème} siècle à la fin du XIX^{ème} :

du temps de l'enfermement des insensés au temps de l'assistance aux aliénés.

A la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle, à Lyon, les insensés sont enfermés dans des "cachots" ou "loges" qui composent le quartier des chambres basses de l'Hôtel-Dieu.

De 1803 à 1876 : les aliénés, c'est-à-dire ceux qui sont privés de raison, sont contenus dans l'ancien couvent de l'Antiquaille qui devient par décret impérial "un hospice pour les aliénés" ; leur nombre ne cesse d'augmenter.

1838 : les parlementaires votent une loi affirmant que : "Chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et soigner les aliénés". Cette loi d'assistance aux aliénés, inspirée par l'oeuvre de Pinel et d'Esquirol, a pour but de rassembler, isoler, protéger et traiter les aliénés.

Ainsi vont se construire dans toute la France des asiles d'aliénés. Dans le département du Rhône la construction sera plus tardive. Il faudra attendre 1868 pour que le Conseil Général du Rhône, sur proposition du Préfet Chevreau, achète le domaine du Mas des Tours à Bron : un terrain de 37 hectares en vue de la construction



d'un asile de 600 lits. Le terrain est situé à 4 km au sud-est de la ville de Lyon, loin des bruits et de l'atmosphère de la ville, sur la commune de Bron à l'époque essentiellement rurale...

1876 : «L'Asile Départemental d'Aliénés de Bron» ouvre ses portes. Environ 1 000 aliénés, hommes et femmes sont transférés de l'Antiquaille et réparti en neuf «quartiers de classement» pour chaque sexe : à droite ceux des hommes, à gauche ceux des femmes. Au delà des bâtiments habités, s'étendent les terres cultivées, la ferme des hommes, la ferme des femmes, les ateliers, granges et porcherie où peuvent travailler certains malades. Les quartiers sont attribués en fonctions des différentes catégories de malades : tranquilles et semi-tranquilles, épileptiques, agités etc.



Première moitié du XXème siècle (1900–1945) :

de l'asile à l'hôpital, du temps des aliénés au temps des malades mentaux :
de l'aliénisme à la psychiatrie.

Surpopulation asilaire, médiocre efficacité des traitements et personnels insuffisants caractérisent cette période et l'Asile de Bron doit rapidement faire face à une surpopulation. En 1876, on compte à peine 1 000 aliénés, en 1936 leur nombre est de 2 616. En 1940, la population de l'asile atteint le chiffre de 2 895 patients.

1937 : l'Asile départementale d'Aliénés de Bron prend le nom "d'hôpital Psychiatrique Départemental du Vinatier".

1940–1945 : au Vinatier, comme dans beaucoup d'hôpitaux psychiatriques français, de nombreux malades périssent du fait d'une sous-alimentation.

1943 : des thérapeutiques de choc font leur apparition en France et au Vinatier : électrochocs, cure de Sakel par comas insuliniques, cure de sommeil provoquée par les barbituriques.

Deuxième partie du XXème (1945–1987) :

médicalisation, modernisation et politique de secteur : vers une "psychiatrie communautaire".

1949 : l'Université crée le Certificat d'Etudes Spéciales de Neuro-Psychiatrie : de nouveaux médecins, les neuro-psychiatres, font leur apparition.

1952 : c'est le début de la psycho-pharmacologie. Au Vinatier, les médecins prescrivent ces nouveaux traitements diminuant ainsi l'excitation et l'anxiété chez les malades. Ils agissent également sur les hallucinations, les idées délirantes, ce qui va permettre l'instauration d'une véritable relation thérapeutique par le dialogue et le traitement psychologique des malades.

1952 : création du diplôme d'Infirmier Psychiatrique qui s'accompagne, au Vinatier, de l'ouverture d'une école d'Infirmiers.

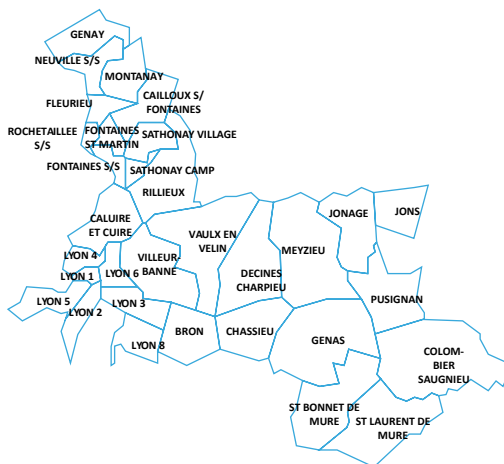
Dans les années 60-70, l'hôpital se modernise : quatre bâtiments de 50 lits sont construits, une cafétaria avec salle de spectacle ainsi qu'un centre de réadaptation professionnelle. Cette époque marque également le début des traitements psychologiques : psychothérapies individuelles ou de groupe, psychanalyse.



Le 15 mars 1960, une circulaire ministérielle institue "la psychiatrie de secteur".

Il s'agit d'un modèle thérapeutique original, destiné à :

- entreprendre des soins à un stade aussi précoce que possible ;
- soigner les malades le plus près possible de leur domicile ;
- permettre une continuité de prise en charge par une même équipe médico-sociale dans une aire géographique donnée.



1968 : la spécialité de neuro-psychiatrie disparaît : le médecin psychiatre remplace le neuro-psychiatre. La neurologie et la psychiatrie sont maintenant clairement séparées.

1973 : c'est la mise en place de la mixité et de la sectorisation. Le département du Rhône est alors divisé en 18 secteurs pour les adultes et six intersecteurs pour les enfants et les adolescents. Le Vinatier couvre sept arrondissements de Lyon et 24 communes. Dès lors, une personne ayant besoin de soins psychiatriques peut recevoir des soins en hôpital psychiatrique en étant simplement hospitalisée et non plus obligatoirement internée.

1977 : un service de médecine générale permettant des soins somatiques est ouvert au Vinatier.

1981 : l'hôpital se dote d'une Unité Médicale d'Accueil (l'U.M.A.) qui permet un accueil permanent des patients en détresse.

Le Conseil d'Administration décide de promouvoir des alternatives à l'hospitalisation. : s'ouvrent alors, à l'extérieur des murs, les premières unités de soins.

1984 : ouverture du Centre de Jour de Caluire

1985 : ouverture des Appartements thérapeutiques du secteur de Villeurbanne, du Centre de Jour de Rillieux et de Montchat.

1987 : "Le Centre Hospitalier Spécialisé Le Vinatier" remplace "L'hôpital psychiatrique départemental du Vinatier".

1987 : en application de la loi du 30 décembre 1985 qui confie aux Centres Hospitaliers Spécialisés l'organisation et la gestion de l'ensemble des moyens de Santé Mentale, soixante Centres Médicaux Psychologiques, antennes, ateliers thérapeutiques, ainsi que leurs personnels, sont rattachés à l'hôpital du Vinatier.

1997 : suite à la dernière réforme hospitalière, le nom attribué à l'hôpital change à nouveau : le "Centre Hospitalier Spécialisé Le Vinatier" devient "Centre Hospitalier Le Vinatier".

Le service culturel "la FERME du Vinatier" ainsi que la Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) "Maurice Beaujard" sont créés.

1999 : ouverture du département de Psychiatrie du Sujet Agé.

Années 2000 : ouverture du Département de Réinsertion Socio-Professionnelle (DRSP), de l'unité Hubert Flavigny pour les adolescents, de l'Unité de Soins Intensifs en Psychiatrie (USIP), du Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile (SESSAD) et développement des structures externes rattachées à l'établissement.

2010 : ouverture de la 1^{ère} Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA "Simone Veil") de France.



UHSA

2011 : ouverture de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) et du Centre de Réhabilitation rattaché au Service Universitaire du pôle Centre de psychiatrie d'adultes.



UMD

2012 : ouverture du Centre Donald T rattaché au pôle PHASEDDIA.

2013 : ouverture de la nouvelle cuisine centrale, de l'unité d'hospitalisation 6-13 du pôle de pédopsychiatrie et extension de 4 lits supplémentaires de l'UMA.

2014

- Fin du chantier **Hôpital 2012** : emménagement des trois pôles de psychiatrie d'adultes et du pôle direction dans leurs nouveaux locaux ;
- Ouverture de l'HDJ Ados TED, de l'unité DENVER et de l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD).



Le projet Hôpital 2012

2015 : ouverture du **Service Médical d'Accueil des Urgences Psychiatriques** (SMAUP) ;

Aujourd'hui

Le Centre Hospitalier Le Vinatier est organisé en pôles d'activités cliniques et médico-techniques. Des projets importants définissent, à l'horizon 2015/2016 une offre de soins large et diversifiée.

Le Centre Hospitalier Le Vinatier est également doté d'un parc magnifique ouvert à tous, héritage du passé agricole de l'établissement. Sa vocation psychiatrique s'est développée bien au-delà des murs d'enceinte, au plus près des malades et de leur environnement, en concertation avec l'ensemble des partenaires politiques et sociaux.





Centre Hospitalier Le Vinatier
BP 30039 - 95 bd Pinel
69 678 Bron cedex
04.37.91.55.55
www.ch-le-vinatier.fr

